



Réunion du Conseil Communautaire

PROCES VERBAL Séance du 15 JUIN 2016 TANINGES

L'an deux mille seize, le quinze juin, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre à Taninges 508 avenue des Thézières, les membres du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 8 juin 2016

Nombre de Membres en exercice : 28	<p>Etaient présents : Mesdames Laurette BIOR, Maryvonne DELLANDREA, Martine FOURNIER, Annie JORAT Messieurs Éric ANTHOINE, Claude BARGAIN, Simon BEERENS-BETTEX, Stéphane BOUVET, Xavier CHASSANG, Alain CONSTANTIN, Patrick COUDURIER, Alain DENERIAZ, Régis FORESTIER, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Pierre HUGARD, Yves LAURAT, Jean-Charles MOGENET, Sébastien MONTESSUIT, Daniel MORIO, Paul RESTOUT, Pascal RUM, Rénaud VAN CORTENBOSCH, Joël VAUDEY</p>
Nombre de Membres présents : 23	<p>Etaient absents et ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard CARTIER, a donné pouvoir à Monsieur Pierre HUGARD Monsieur Arnaud BOSSON a donné pouvoir à Madame Annie JORAT</p>
Nombres de pouvoirs : 2	<p>Etaient excusés, non représentés : Mesdames Marise FAREZ, Nadine MONTFORT Monsieur Guillaume MOGENIER</p> <p>Secrétaire de séance : Simon BEERENS-BETTEX</p> <p>Le quorum est atteint</p>

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h35

**L'appel est fait.
Les pouvoirs sont annoncés.**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 mai 2016 (annexe n°1)

Monsieur le Président procède à une relecture des points principaux du procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 mai dernier.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 18 mai 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil communautaire.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Simon BEERENS-BETTEX est nommé secrétaire de séance.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

3. Décisions prises dans le cadre de la délégation de signature du Conseil Communautaire au Président

Conformément à la délibération n° 2014-12 du Conseil Communautaire du 9 avril 2014 : « Délégations d'attributions de l'organe délibérant au Président de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre », l'assemblée est informée que le Président a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Communautaire lui a attribuée en vertu de l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte des décisions prises en vertu de cette délégation.

Décisions suivantes :

N° de décision	Date	Objet de la décision	Montant	Titulaire
2016-05	02/06/2016	Attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux de la CCMG – Lot n°1 Maçonnerie	4 504,50 € HT	GUINTOLI 11 route de la Filière 74370 SAINT MARTIN DE BELLEVUE
2016-06	02/06/2016	Attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux de la CCMG – Lot n°2 Menuiseries Aluminium	6 744,00 € HT	VITOR 180 avenue du Buet 74130 BONNEVILLE
2016-07	02/06/2016	Attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux de la CCMG – Lot n°3 Menuiseries intérieures/Peintures	41 700,00 € HT	SAS SEDIP 151 avenue de Flavy BP 20059 74301 CLUSES CEDEX
2016-08	02/06/2016	Attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux de la CCMG – Lot n°4 Electricité	13 356,47 € HT	STECH 27B avenue de la Fontaine Couverte 74200 THONON-LES-BAINS

2016-09	02/06/2016	Attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux de la CCMG – Lot n°5 Plomberie/Chauffage	11 344,00 € HT	PIERRE-YVES MUFFAT 212 route de Thonon 74110 ESSERT ROMAND
2016-10	02/06/2016	Attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux de la CCMG – Lot n°6 Carrelage	2 928,00 € HT	SAS SEDIP 151 avenue de Flavy BP 20059 74301 CLUSES CEDEX
2016-11	02/06/2016	Attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux de la CCMG – Lot n°7 Plateforme PMR	11 515,44 € HT	ARATAL 226 rue de l'Ecosais 69400 LIMAS
2016-12	02/06/2016	Attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux de la CCMG – Lot n°8 Revêtements de sols souples	3 400,30 € HT	SOLS CONFORT 120 avenue de Genève 74200 THONON-LES-BAINS
2016-13	02/06/2016	Honoraires de l'architecte pour le suivi des travaux d'aménagement des locaux de la CCMG	4 200,00 € HT	ALP' ARCHITECTURE 191 avenue des Thézières 74440 TANINGES

Le Conseil Communautaire prend acte des présentes décisions.

ENVIRONNEMENT

4. Demande de subvention pour l'animation 2016 du Plan Pastoral Territorial du Haut Giffre (DEL2016-36)

La Communauté de communes des Montagnes du Giffre a été désignée structure porteuse pour l'animation du Plan Pastoral Territorial du Haut Giffre (PPT). Le principe d'une convention-cadre liant l'Etat et la CCMG pour la mission d'opérateur de l'animation du PPT du Haut Giffre détaillant les dispositions administratives et financières a été approuvé.

L'animation du Territoire Pastoral intègre la planification des réunions du bureau et du comité de pilotage en fonction notamment des calendriers budgétaires. La préparation de ces réunions, leur animation technique, la réalisation des comptes rendus et l'instruction des dossiers intègrent une concertation locale avec l'ensemble des acteurs et représentants des usagers des espaces pastoraux. L'animation du Territoire Pastoral du Haut-Giffre permet également de réaliser le suivi des actions avec les maîtres d'ouvrages concernés et de repositionner le Plan Pastoral Territorial. Cette animation se veut garante de l'efficacité des actions conduites dans le cadre du PPT en faveur des espaces pastoraux. De plus la mise en réseau de tous les acteurs des espaces pastoraux représente un des objectifs prioritaire de l'animation générale du Plan, en lien avec la mise en œuvre d'outils de communication adaptés pour favoriser les échanges entre acteurs.

Le comité de pilotage du 14 mars 2016 a répondu favorablement à cette action d'animation. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	
Coût interne	5 490 €	Région Rhône-Alpes	3 294 €	60%
		FEADER	-	0%
		autofinancement	2 196 €	40%
TOTAL HT	5 490 €		5 490 €	100%

Il est porté à l'attention du Conseil communautaire que les montants calculés sont prévisionnels. Ils pourront être réajustés en fonction des dépenses réelles nécessaires à l'exécution de cette opération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le principe, les objectifs et le plan de financement prévisionnel pour cette animation,
- **DE SOLLICITER** une demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour l'animation du programme d'actions du Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de constituer et transmettre le dossier de demande de subvention nécessaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération et permettant la réalisation de cette opération.

ENFANCE

5. Règlement d'attribution et tarification des Activités Temps Libre (DEL2016-37) (annexe 2)

Les remarques suivantes sont formulées :

M. BEERENS-BETTEX demande si les activités sont réparties sur l'ensemble des communes du territoire.

M. BOUVET répond que non, elles se tiennent essentiellement sur les communes de Taninges, Morillon et Samoëns qui disposent des infrastructures nécessaires à la pratique des différentes activités. Il demande à ce que les lieux et structure d'accueil pour chacune des activités prévues en 2016 soient portées à la connaissance des élus de la Commission n°4 et que les organisateurs veillent l'an prochain à ce que les activités se déroulent sur les huit communes.

M. VAUDEY demande des précisions quant aux modalités d'inscription.

M. BOUVET répond que les modalités d'inscription sont précisées dans l'annexe 2 au projet de délibération. Il est prévu de relayer l'information sur le site de la CCMG et sur le blog de la Marmotte. Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée.

M. BEERNES-BETTEX souhaite que tous les enfants du territoire puissent bénéficier de ce dispositif et craint que cela ne soit pas le cas si les inscriptions se font par ordre d'arrivée.

M. BOUVET propose que sur le total de 48 places, la moitié soit attribuée par ordre d'arrivée des inscriptions et l'autre moitié soit répartie par commune en fonction du nombre d'habitants, et ce afin de permettre un accès équitable aux ATM aux enfants des 8 communes membres. De plus, aucun enfants de 15 à 17 ans ne s'étant inscrits aux activités l'an dernier, il est également proposé de redistribuer les places prévues pour les cette tranche d'âge sur les autres tranches d'âge s'il en est de même cette années.

Afin de renforcer la communication auprès des familles, M. VAUDEY invite les communes à communiquer sur le dispositif via leur site internet et sollicite la diffusion des supports de communication dans les écoles comme cela avait été fait en 2015 par la CCMG.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre participe à la gestion et à l'organisation des animations de l'été des enfants de son territoire. Il vous est proposé pour 2016 de renouveler les Activités temps libre « ATL » destinées aux enfants de 6 à 17 ans, proposées à la demi-journée et réparties sur les 2 mois de l'été. Il s'agit d'animations et d'activités encadrées par des adultes professionnels et diplômés

Dans l'objectif de mutualisation des moyens et d'harmonisation, il vous est proposé de permettre aux enfants fréquentant les ALSH du territoire l'accès à ce dispositif, sous réserve de la prise en charge par l'ALSH du transport.

Sont proposées comme activités cette année, et selon la tranche d'âge :

- Accrobranche
- Big air bag
- Kayak
- Bivouac
- Poney
- Initiation pêche
- Rafting
- Initiation tir à l'arc
- Trampoline

Au total, 48 places sont proposées pour les Activités Temps Libre, réparties en 4 groupes, selon 4 tranches d'âges.

Le budget prévisionnel de l'action ATL pour les deux mois d'été s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Prestations:	4 975,00 €	Recettes des familles	4 680,00€
Détails :	Détails :	moyenne prix / enfant : 97,50€	
Accrobranche	648,00 €	4 groupes avec 12 enfants par groupe	
Big Air Bag	210,00 €		
Kayak	600,00 €		
Bivouac	380,00 €		
Poney	672,00 €		
Pêche	400,00 €		
Rafting	972,00 €		
Tir à l'arc	593,00 €		
Trampoline	500,00 €		
Salaire animateur mis à disposition	1 615,00 €	Participation CCMG	2 010,00 €
Déplacements	100,00 €	= Dépenses – Recettes des familles	
TOTAL DÉPENSES	6 690,00 €	TOTAL RECETTES	6 690,00 €

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif de 2016.

Proposition de tarification pour l'année 2016:

Le tarif correspond à un forfait pour 10 activités. Le montant reste le même, même si l'enfant ne participe pas à l'ensemble des activités. Il ne sera procédé à aucun remboursement ni réduction en cas d'impossibilité par l'enfant de se rendre à l'activité.

Un rabais de 5 € sera appliqué sur le forfait CCMG si l'enfant est inscrit dans un ALSH du territoire.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	QF de 0 à 620€	QF de 621 à 1300 €	QF supérieur à 1301€
Non inscrit dans un ALSH	80 €	95 €	120 €
Inscrit dans un ALSH	75€	90€	115€

Le règlement du forfait d'activité se fera après établissement d'une facture par les services de la Communauté de communes, auprès du Trésor Public.

Vu l'avis favorable de la commission 4 du 24 mai 2016, **Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le renouvellement des Activités Temps Libre pour 2016, selon le dispositif et les modalités décrits ci-avant,
- **DE VALIDER** la proposition tarifaire pour 2016,
- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement joint en annexe.

DÉCHETTERIE

6. **Projet d'aménagement de la déchetterie de Jutteninges et demande de subvention à l'ADEME (DEL2016-38)**

Par délibération du 16 décembre 2015, vous avez validé la demande de subvention formulée auprès de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Après analyse du dossier, les services de la Sous-Préfecture nous ont orienté vers le Fond d'investissement local et ont transmis la demande à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Aussi, il vous est proposé de solliciter une aide auprès de l'ADEME et d'actualiser le budget prévisionnel de cette opération aux vues des études récentes : l'enveloppe financière prévisionnelle s'élève à 2 464 426 € HT :

- Travaux d'extension et aménagement : 2 195 328 € HT
- Etudes et diagnostics (MOE) : 269 098 € HT

Pour mémoire, le projet d'extension de la déchetterie s'inscrit dans le cadre des préconisations du plan de prévention et de gestion des déchets. Il est conforme aux objectifs de préservation de l'environnement et de renforcement du tri.

L'aide sollicitée auprès de l'ADEME est estimée à 846 982 € HT, soit 70% pour les études et diagnostic et 30% pour la rénovation et l'extension de la déchetterie.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'ADEME d'un montant de 846 982 € HT et des autres partenaires institutionnels (Département, Région...) un soutien à hauteur maximale,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération et permettant la réalisation de cette opération.

DIVERS

6. **Questions diverses**

M. RUM demande quand la question de la fiscalité sera débattue par le Conseil communautaire. M. BOUVET informe que les deux sujets majeurs de la CCMG pour 2016 sont le SCOT et la fiscalité. Ils seront donc bien abordés dans les délais qui sont impartis, soit avant la fin de l'année 2016.

M. BOUVET remercie M. BLAISON, trésorier, qui assiste au dernier Conseil Communautaire avant sa mutation dans le Sud et accueille Mme MIGNON qui remplace Mme RUFFET au secrétariat de direction de la CCMG et en tant que référente petite enfance/jeunesse.

FIN DE LA SÉANCE A 20h05